

## COMMUNE DE VOVRAY-EN-BORNES

### CONSEIL MUNICIPAL PROCES VERBAL n°2

*Affiché en exécution de l'article L.121-17 du Code des Communes*

#### SEANCE DU 13/03/2017

Le treize mars deux mille dix-sept,

Le Conseil Municipal de la **Commune de VOVRAY-EN-BORNES** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Xavier BRAND, Maire.

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 11
- présents : 10
- absents : 1
- votants : 10

Date de convocation du Conseil Municipal : 6 mars 2017

**PRESENTS** : Xavier BRAND, Stéphane DEBORNES, Sandra REMILLON, Philippe ROUCOU, Philippe MAYU, Emmanuëlle CORMIER, Jérémy LAVERRIERE, Georges FAVRE, Véronique DANTON, Odile MONTANT

**ABSENTE EXCUSEE** : Christelle DUVERNAY

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Emmanuelle Cormier

Monsieur le Maire demande si le compte-rendu de la précédente réunion soulève des remarques, le compte-rendu est accepté, il propose de passer à l'ordre du jour.

#### **ORDRE DU JOUR**

##### *Délibérations*

- Affectation du résultat
- Vote des taux
- Vote du Budget Primitif 2017
- Demande de subvention au titre du FDDT pour l'aménagement d'espaces périscolaires et les aménagements de voirie dans le cadre de la construction d'un groupe scolaire.
- Demande de subvention dans le cadre de l'appel à projets 2017 du Syane pour la rénovation énergétique des bâtiments publics
- Fixation indemnités du maire et des adjoints

##### *Commissions*

##### *Questions diverses*

#### **DELIBERATIONS**

Les délibérations suivantes sont votées à l'unanimité :

#### **DELIBERATION 20170201 – AFFECTATION DU RESULTAT 2016 – BUDGET PRIMITIF 2017**

Vu les résultats 2016 de la Commune de VOVRAY-en-BORNES faisant apparaître :

- |                                    |                   |
|------------------------------------|-------------------|
| - un excédent de fonctionnement de | 476 905.88 euros, |
| - un déficit d'investissement de   | 22 398.68 euros,  |

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
**Après en avoir délibéré,**

- **DECIDE** d'affecter ces résultats de la manière suivante :

au compte 1068 "Excédent de fonctionnement capitalisé"

**-22 398.68 euros**

au compte 002 "Résultat de fonctionnement reporté" :

454 507.20 euros

Acte certifié exécutoire le : 20/03/2017

Compte tenu de sa télétransmission en sous-préfecture le 17/03/2017 Et de son affichage le : 20/03/2017

### **DELIBERATION 20170202 – FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES QUATRE TAXES DIRECTES LOCALES**

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de conserver les taux d'imposition des quatre taxes directes locales pour l'année 2017, comme suit :

|  | <b>TAUX 2017</b> |
|--|------------------|
| <b>Taxe d'Habitation</b>                   | <b>6.14%</b>     |
| <b>Taxe sur le Foncier Bâti</b>            | <b>4.10%</b>     |
| <b>Taxe sur le Foncier non bâti</b>        | <b>25.48%</b>    |
| <b>Cotisation foncière des entreprises</b> | <b>9.02%</b>     |

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
Après en avoir délibéré,

- **ADOPTE** les taux d'imposition des quatre taxes directes locales tels que proposés ci-dessus.

Acte certifié exécutoire le : 20/03/2017

Compte tenu de sa télétransmission en sous-préfecture le 17/03/2017 Et de son affichage le : 20/03/2017

### **DELIBERATION 20170203 – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2017**

Monsieur Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le Budget Primitif 2017.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
Après en avoir délibéré,

- **ADOPTE** le Budget primitif tel que suit :

|  | <b>FONCTIONNEMENT</b> | <b>INVESTISSEMENT</b> |
|--|-----------------------|-----------------------|
| <b>Dépenses</b><br><i>(dont excédents antérieurs reportés)</i> | <b>788 500.67 €</b>   | <b>2 394 085.32 €</b> |
| <b>Recettes</b><br><i>(dont excédents antérieurs reportés)</i> | <b>788 500.67 €</b>   | <b>2 394 085.32 €</b> |

Acte certifié exécutoire le : 20/03/2017

Compte tenu de sa télétransmission en sous-préfecture le 17/03/2017 Et de son affichage le : 20/03/2017

Dans le cadre du budget, le conseil municipal attribue des subventions dont voici le détail :

ADMR **500€**, SSIAD **200€**, STOP ALCOOL **100€**, AAPEI **100€**, COOPERATIVE SCOLAIRE VOVRAY **960€**, SEA **60€**, TARTIFILOUS **20 000€**, BANQUE ALIMENTAIRE **150€**, PREMIERE EDUCATION ROUTIERE **75€**, FOYER DE SKI DE FOND **150€**, SOUVENIR FRANCAIS **150€**, CLUB DES BORNAINS **100€**, GRAINES DE FAVIES **4500€**, APE ECOLE ST MAURICE **78€**, APE ECOLE PUBLIQUE DE CRUSEILLES **480€**, DIVERS **397€** SOIT UN TOTAL DE **28 000€**.

La commune attribue une subvention de 5000€ au CCAS.

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de faire un prêt pour les travaux de l'école sachant qu'il faudra avancer la trésorerie pour le paiement des travaux (les subventions étant versées

après le paiement). Des simulations seront demandées auprès des établissements bancaires pour un montant de 200 000€.

**DELIBERATION 20170204 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DEPARTEMENTAL POUR LE DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDDT) – AMENAGEMENTS PERISCOLAIRES ET DE VOIRIE DANS LE CADRE DE LA CONSTRUCTION D’UN GROUPE SCOLAIRE**

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, compétente dans le domaine scolaire, a lancé un projet de construction d’un groupe scolaire intercommunal (Vovray – le Sappey) sur la commune de Vovray-en-Bornes.

Les communes de Vovray-en-Bornes et du Sappey, compétentes en matière périscolaire, s’associent au projet pour la création d’une cantine et d’une garderie. Des aménagements de voirie sont également nécessaires.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre du FDDT, la commune de Vovray-en-Bornes peut obtenir une aide du conseil départemental.

Monsieur le Maire propose de constituer un dossier de demande de subvention au titre du FDDT à l’attention de M. Duvernay et Mme Petex qui le soumettront à la commission permanente.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Après en avoir délibéré**

- **ACCEPTE** le projet de création d’aménagements périscolaires (cantine, garderie) et des aménagements de voirie.
- **ACCEPTE** de présenter une demande subvention au titre du Fonds Départemental pour le Développement des Territoires ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Acte certifié exécutoire le : 20/03/2017

Compte tenu de sa télétransmission en sous-préfecture le 17/03/2017 Et de son affichage le : 20/03/2017

**DELIBERATION 20170205 - APPEL A PROJETS 2017 DU SYANE POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS PUBLICS**

Suite à un audit énergétique global des bâtiments mené en 2012 et dans le cadre de la construction d’un groupe scolaire, la commune de Vovray-en-Bornes s’engage dans la rénovation de la salle polyvalente. Ce bâtiment accueillera les services du périscolaire (cantine et garderie).

L’estimation des travaux s’élève à la somme de 750 000€ HT

Auxquels s’ajoute la mission du maître d’œuvre 97 500€ HT

Soit un coût total estimatif de l’opération de 847 500€ HT

L’appel à projets 2017 du Syane a pour objectif d’accompagner, financièrement et techniquement, les collectivités de Haute-Savoie dans la réalisation de projets, performants et ambitieux de rénovation énergétique de leurs bâtiments publics.

Il est proposé de solliciter une subvention du Syane dans le cadre de cet appel à projets 2017.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Après en avoir délibéré**

- **SOLLICITE** une aide financière du SYANE dans le cadre de son appel à projets 2017 pour la rénovation énergétique des bâtiments publics concernant la salle polyvalente.
- **S’ENGAGE** à respecter les conditions du règlement de l’appel à projets 2017 pour la rénovation énergétique des bâtiments publics du SYANE.
- **S’ENGAGE** à laisser le bénéfice de ses certificats d’économie d’énergie au SYANE, conformément au règlement de l’appel à projets.

Acte certifié exécutoire le : 20/03/2017

Compte tenu de sa télétransmission en sous-préfecture le 17/03/2017 Et de son affichage le : 20/03/2017

## **DELIBERATION 20170206 – INDEMITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-20 à L 2123-24,
- Vu le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017
- Vu la population de la commune en vigueur en 2014 de moins de 500 habitants,
- Considérant que le code susvisé fixe des taux maximum et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées au maire et aux adjoints,

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré,**

- **DECIDE** de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire et d'adjoints, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux aux taux suivants (taux en pourcentage de l'indice brut terminal de la Fonction Publique, conformément au barème fixé par les articles L 2123-23 et L 2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales) et ce à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.
  - Maire : 17 %
  - Adjoints : 6.6 %
- **PRECISE** que les montants ci-dessus indiqués suivront la revalorisation de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique et que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2017.

Acte certifié exécutoire le : 20/03/2017

Compte tenu de sa télétransmission en sous-préfecture le 17/03/2017 Et de son affichage le : 20/03/2017

*Il convient de reprendre cette délibération car la base change, désormais les indemnités sont calculées sur la base de l'indice brut terminal de la fonction publique alors qu'il était basé sur l'indice 1015, cela représente + 6.28€ (517.24€ à 523.52€ net) pour le maire et pour les adjoints + 2.70€ (222.62€ à 225.32€).*

## **URBANISME**

### **PC :**

Robin PATRICE : construction d'une maison individuelle chemin de Vardon

### **PLU :**

Une réunion de travail est programmée le jeudi 23 mars 2017.

Eaux Pluviales : Un diagnostic est à réaliser, la CCPC, compétente d'ici 2020 sur l'ensemble des réseaux, prendra à sa charge ce travail estimé à 50 000€ (subvention déduite). Une cartographie sera réalisée sur l'ensemble du territoire.

Le POS deviendra caduc le 27 mars 2017, la commune sera soumise au RNU (règlement national d'urbanisme) jusqu'à l'approbation du PLU. Les dossiers seront visés par le préfet qui rendra un avis. En cas d'avis défavorable le maire devra rendre un arrêté négatif, en cas d'avis favorable, il devra donner l'arrêté en fonction des avis techniques et de l'intégration dans le paysage.

## **COMMISSIONS**

### **BATIMENT :**

Les agents réalisent des travaux dans l'appartement au-dessus de l'école, le logement sera loué au 1<sup>er</sup> avril.

Un diagnostic amiante a été réalisé dans l'appartement du Salève, aucun travaux n'est à réaliser.

Monsieur le Maire informe qu'une étude a également été réalisée dans la salle polyvalente, le résultat est positif, elle ne contient pas d'amiante.

### **VOIRIE :**

L'éclairage de la voie du Pré de la Gusta est en cours.

Les travaux de Rogin ne sont pas encore réceptionnés.

Alp Vrd a envoyé des esquisses pour les travaux sur les routes départementales, les dossiers seront envoyés pour avis au conseil départemental.

Les réflexions sur la voie verte sont en cours. Odile Montant cherche une solution avec le Conseil Départemental pour traverser la route sans danger.

Les travaux du Vernay avancent, Monsieur le Maire explique que la voie sera à refaire, il est décidé d'attendre que le projet immobilier se termine pour engager ces travaux. Une partie des habitations « au Chêne » seront raccordées (moyennant financement pour leurs pompes de relevage).

Les marchés de déneigement et de fauchage seront relancés cette année.

Pour les dossiers de voirie, des dossiers de demande de subventions dans le cadre des amendes de police seront envoyés au Conseil Départemental.

Suite au dégât occasionné sur la RD 15, Orange va remplacer le poteau et réaliser des travaux.

#### **DIVERS :**

Lors de la réunion du CCAS, il a été demandé d'installer un jeu pour les tout petits (ex : toboggan), le jeu sera commandé.

Les élections présidentielles auront lieu les dimanches 23 avril et 7 mai et les élections législatives les 11 juin et 18 juin. Les bureaux de vote seront ouverts jusqu'à 19h. Tous les électeurs de la commune peuvent tenir une permanence au bureau de vote, les volontaires peuvent se manifester en mairie.

Cette année, une refonte des cartes électorales est réalisée, tous les électeurs recevront une carte avec un nouveau numéro (classement par ordre alphabétique des électeurs).

L'APE organise les 24 heures des filets de perches au Sappey le week-end du 1<sup>er</sup> et 2 avril.

Une conférence proposée par le Syndicat Mixte du Salève aura lieu le vendredi 14 avril à Vovray.

Odile Montant présente les propositions de logos pour le Plateau des Bornes, une école d'Annecy a travaillé sur ce sujet à titre gratuit.

Monsieur le Maire informe que les modalités pour les demandes de cartes nationales d'identité changent à compter du 21 mars. Les demandes seront à déposer en mairie de Cruseilles (ou dans une autre mairie équipée, 32 dans le département), sur rendez-vous. Les délais seront plus longs, les demandeurs devront anticiper. Pour assurer un maximum de rapidité dans le traitement des dossiers, l'Etat demande aux communes de fournir les cerfas aux demandeurs ainsi que les pièces à joindre ce qui permettra également de garder le contact avec la population.

Le comité des fêtes a réparé la cabane à frites.

La séance est levée à 22 h 10.

Le Maire

Xavier BRAND

